

## DEONTOLOGIE

Les soins énergétiques, notamment la lithothérapie et le magnétisme sont un complément à la médecine traditionnelle afin d'apporter un soulagement face aux traitements suivis.

Il s'agit d'une approche holistique et non médicale.

En aucun cas, leur pratique ne doit se substituer à un traitement ou à un suivi médical ou psychologique.

Le praticien ne peut émettre de diagnostic, ni délivrer une ordonnance.

Nathalie Dangelot s'engage sur un plan déontologique dans le but de protéger le client et de favoriser le travail thérapeutique.

Le code de déontologie exige de Madame Dangelot de s'abstenir de tout abus de pouvoir vis-à-vis du patient, de continuer à se former et de reconnaître, le cas échéant, les limites de la prise en charge qu'elle peut proposer.

Si après avoir effectué 3 séances de magnétisme (selon la pathologie traitée), aucune amélioration n'a été constatée, il peut être plus raisonnable de se tourner vers une autre thérapie. Cependant, certaines personnes âgées ou atteintes de pathologies dites lourdes, peuvent avoir besoin d'un suivi plus long et plus régulier.

Nathalie Dangelot travaille selon les règles de la confidentialité et du secret professionnel. Son attention première est tournée vers son patient, sa dignité, son intégrité et sa liberté de choix.